

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU NORD



Commune

de : **WATTRELOS**.....

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la Protection de l'environnement

URBANISME

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n°2000-914
du 18 septembre 2000

Code de l'urbanisme

relatif aux demandes présentées par

**SAS SIG WATTRELOS
(LOT A)**

A

Demande présentée par la SAS SIG Wathelos en vue d'aménager une zone d'activités de 25,5h et d'exploiter une plateforme logistique de 15 cellules (LOT A) sur la Martinière à Wathelos (Nord)

En exécution de l'arrêté du 9 juillet 2019 de Monsieur le Préfet du Nord,

je soussigné, M. Duc Jacques, Commissaire Enquêteur, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée

de 32 jours du 20/8/19 au 20/9/19

les Mardi 20/8/19 de 9h30 heures à 12 heures

Mercredi 28/8/19 de 14 heures à 17 heures

Samedi 7/9/19 de 9 heures à 12 heures

Jeudi 12/9/19 de 14 heures à 17 heures

Vendredi 20/9/19 de 15 heures à 18 heures

les observations du public.

A. Wathelos le 14 août 2019

Première journée :

Le 20 Août 2019 de 09 heures 30 à 12 heures 30

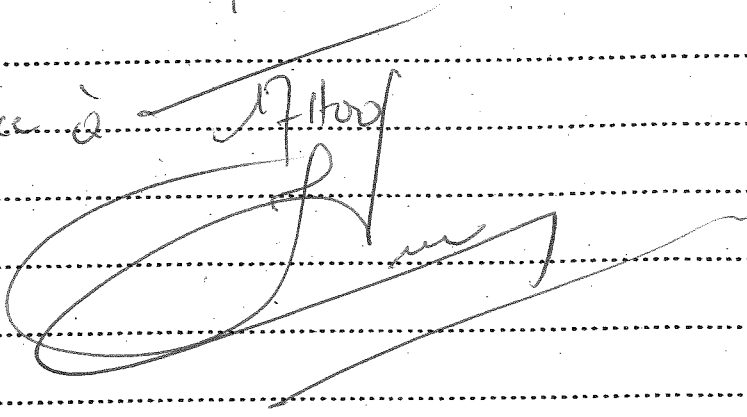
1) - Observations de M.

Fin de permanence 12 H 30

le 28 Aout 2019 de 14H00 à 17H00

1) observations de η

Fin de permanence à 17H00

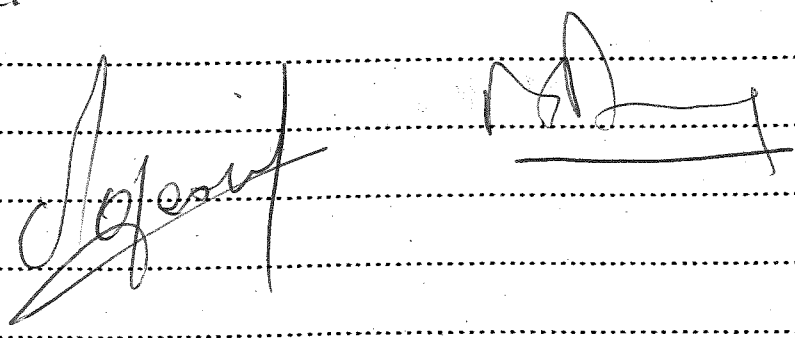


le 07 septembre 2019 de 09H00 à 12H00

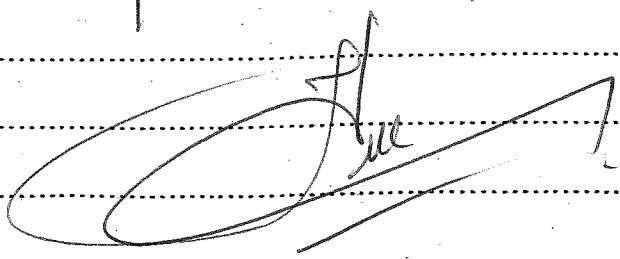
1) observations de η^m

M^r et M^{me} MOJESZIK 321, rue de la Fontaine NATIRELOS
M^r PLOUBLON Bernard 313, rue de la Fontaine NATIRELOS

se sont présentés en cours de cette permanence pour obtenir de renseignements relatifs au projet SIG NATIRELOS et nous ont fait part de leur inquiétude essentiellement liée à l'exploration de la Skⁱ TS location. Ils souhaiteraient pas un évènement cumul des nuisances. Ils vont nous remettre un courrier lors de notre prochaine permanence.



Fin de permanence à 12H00



le 12 septembre 2019 de 16h00 à 17h00
1/ observations de 7.

Fin de permanence à 17h00

~~Signature~~

le 20 septembre 2019 de 15h00 à
1/ observations de 7.

M^{me} Michelle MOTJESK et M^r POUBLON Bernard
nous remettent chacun 2 courriers.

- 1/ Ville de Westbury en date du 14 Août 2009
- 2/ Courrier libre dénonçant les agissements de la Ski
IS location en date du 20/9/2019

que nous agrafons au présent.

~~Signature~~ Signature

Le Vingt Septembre 2019 à 18 heures 0

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné Duc Jacques déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du 20 Août 2019 au 20 septembre 2019 de heures à heures et de heures à heures pendant les heures d'ouverture de la Mairie

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes (pages n^{os} 3 à)

En outre, j'ai reçu 4 (2+2) lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - Lettre en date du 1er Août 2019 de M^r le Député Nain de Wathelias (2)
- 2. - Lettre en date du 20 septembre 2019 de M^r et M^m MOJESCIK
- 3. - Lettre en date du 20 septembre 2019 de M^r POUBLON Bernard



Le présent registre ainsi que les.....pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 16 octobre 2019 à M. le Préfet en Nord

(voir mention de clôture en page 12)

CONCLUSIONS DE L'ENQUETEUR

Voir rapport distinct.

VILLE DE WATTRELOS
ARRONDISSEMENT DE LILLE
BOITE POSTALE 30109
59393 WATTRELOS CEDEX



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'URBANISME
ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

E-mail : services-techniques@ville-wattrelos.fr

Réf :

FL/MCB
D.A.U.R.U.
Urbanisme
Affaire suivie par Monsieur LOISEL
Tél.03.20.81.65.91.
frédéric.loisel@ville-wattrelos.fr

Le

1 AOUT 2009

Monsieur le Préfet de la Région
Nord/Pas-de-Calais
Préfecture du Nord
Direction de l'Administration
Générale – Bureau de
l'environnement
D.A.G.E./3
12/14 rue Jean Sans Peur

59039 LILLE CEDEX

Objet : activités de la Société T.S. Location sise rue Jacquard à Wattrelos parcelle AN 480

Monsieur le Préfet,

Fin 2008, Monsieur TALEB a fait l'acquisition de la parcelle reprise en objet située dans la zone industrielle de la Martinoire et reprise au Plan Local d'Urbanisme en zone UE (zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités).

En date du 12 juin 2009, nous avons reçu un courrier recommandé sollicitant l'avis de la ville au titre du Code de l'Environnement sur les prescriptions à émettre lors de l'arrêt de l'entreprise T.S. Location nouvellement implantée sur la Zone Industrielle de la Martinoire.

Ce courrier sous-entendait donc que l'activité relevait de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. De l'attache prise par mes services auprès de votre administration, il est apparu qu'aucun dossier spécifique n'avait été déposé à cette date par l'entreprise susvisée.

Nous avons alors sollicité le service de l'Action Economique de Lille Métropole Communauté Urbaine, compétent dans la mise en œuvre de transactions foncières en matière d'implantation industrielle et il nous a été confirmé que le projet retenu à l'époque consistait en la création d'une aire de stationnement pour des engins de travaux publics.

Le Cabinet KALIES, missionné par Monsieur Samy TALEB, nouveau propriétaire, vous a pour sa part fait parvenir un « dossier de porter à connaissance des installations » finalisé le 24/6/09 à Lezennes et décrivant les activités futures programmées sur le site.

Il s'agit en réalité d'un centre de transit de déchets du BTP provenant de particuliers et industriels non soumis semble-t-il à autorisation ni déclaration au titre des installations classées.

Mes services en ont, pour leur part, été informés le 7 juillet dernier à l'occasion d'une réunion organisée à leur initiative et sur sollicitations de riverains mécontents s'interrogeant sur les tenants-aboutissants de cette toute nouvelle implantation.

Pour ma part, je reste très perplexe et interrogatif sur les modes de faire de cette

Euhépage

Sur la forme, il ne me semble pas que cette société ait véritablement joué la pleine transparence sur la réelle finalité de son activité.

Comment expliquer en effet cette grande disparité entre le type d'activité ci-dessus évoqué nécessairement traumatisant dès lors qu'il jouxte une zone d'habitat résidentiel et une orientation beaucoup plus neutre liée au stationnement de véhicules certes lourds, mais nettement moins préjudiciable au contexte urbain environnant.

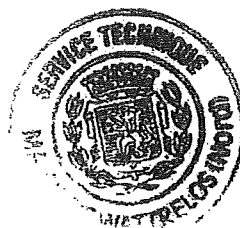
Quant au fond de la problématique posée, je laisse à votre appréciation les courriers de riverains et rapport de police qui me sont parvenus à ce jour et ce à peine quinze jours après l'ouverture effective de ce site. Ces courriers témoignent des graves nuisances sonores occasionnées et les riverains concernés restent très mesurés quant à la possible poursuite de cette activité sur le secteur ...

C'est pourquoi, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de vos remarques sur le dossier administratif remis par la société T.S. Location et de m'informer de toutes dispositions ou mesures conservatoires permettant d'en limiter notablement les nuisances.

A toutes fins utiles, et dans le cas où la réglementation l'envisagerait, il me semblerait particulièrement opportun au regard de cette situation mitoyenne à une zone résidentielle de procéder au transfert de cette activité sur un autre site et d'en négocier la faisabilité avec l'actuel propriétaire.

Je vous remercie par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à l'étude de ce très préoccupant dossier sur lequel je reste très investi, mes services étant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.




Le Député-Maire,

Dominique BAERT

ENQUETE PUBLIQUE SIG WATTRELOS

De : amcatry@free.fr
Objet : ENQUETE PUBLIQUE SIG WATTRELOS
À : bpoublon <bpoublon@stella.fr>

ven., 20 sept. 2019 14:48

 2 pièces jointes

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT -
ENQUETE PUBLIQUE - Dossier SIG WATTRELOS

Madame Monsieur

Lors de la première enquête publique, nous nous sommes rendus en Mairie de Wattrelos le 6 novembre 2018 pour prendre connaissance du projet de la SARL SIG d'exploiter un entrepôt de grande surface, rue de la Martinoire WATTRELOS.

Nous avons relevé dans l'étude sur l'évaluation environnementale, que le cabinet Kalies citait dans l'environnement du site (page 50) 6 entreprises ICPE et (page 51) d'autres entreprises non classées ICPE dont TS LOCATION se situant dans un rayon de 500m autour du site en projet.

Nous avons été surpris de ces affirmations du cabinet Kalies qui connaît très bien l'entreprise TS Location pour avoir été missionné par son propriétaire en 2009 et avoir eu connaissance des activités futures programmées sur le site (en PJ pour rappel courrier du 01 08 2009 que Monsieur le Maire de Wattrelos vous a fait parvenir)

Selon les courriers reçus du bureau des ICPE de la Préfecture, l'entreprise TS LOCATION est classée ICPE et elle se situe bien dans l'environnement immédiat du site puisqu'en partie implantée à côté des habitations rue de la Martinoire WATTRELOS

Un courriel vous a été adressé le 9 novembre 2018 par Mr et Mme MOJESCIK qui expliquait : "En ce qui nous concerne, et plus particulièrement aux incidences notables directes et indirectes du projet sur notre santé, nous regrettons infiniment que les études d'impact n'ont pas repris l'ensemble des entreprises de proximité susceptibles d'entrer en interactions avec le site de la SIG WATTRELOS, et occasionner des EFFETS CUMULES dans le domaine AIR TRAFIC DECHETS BRUIT SANTE".

Nous sollicitons donc une évaluation environnementale plus large, reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet, et leurs incidences et interactions sur l'environnement.

Nous souffrons déjà énormément des nuisances occasionnées par l'entreprise (ICPE) TS location de bennes lourdes de transports, située rue Jacquard et à l'angle de la rue Jacquard et de la rue de la Martinoire à WATTRELOS (pollution de l'air, bruit infernal dû à la manipulation des bennes, trafic, etc) sans qu'aucune autorité ne vienne y mettre un terme.

Devant ce constat et dans notre situation actuelle, nous vous faisons part de notre appréhension, de nos craintes, quant à la réalisation et aux répercussions environnementales de ce nouveau projet ainsi qu'au respect du cahier des charges.

Interpellée par notre demande, et en réponse aux remarques de l'enquête publique, la société SIG a précisé que :

" l'enquête environnementale qui figure dans le dossier d'enquête a été jugée suffisante par les autorités habilitées et propose, si nécessaire une rencontre avec ces personnes"

Selon le Commissaire Enquêteur Monsieur SUAREZ, cette rencontre n'apparaissait pas nécessaire..... Nous l'aurions pourtant appréciée....

Quant au cabinet Kalies, il a fait suite aux remarques de l'enquête publique en confirmant :

"La société TS LOCATION n'est pas dans le périmètre de SIG WATTRELOS et est une société indépendante. En cas de problème avec TS LOCATION, merci de vous rapprocher d'elle. En cas d'infraction sur le code de la route, il faut informer les forces de l'ordre"

Cette réponse ne nous satisfait pas du tout, et nous ajoutons que TS location ne répond jamais à nos demandes, la mairie et la police non plus d'ailleurs !

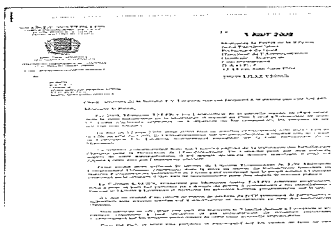
Pour cette seconde enquête publique, nous avons donc à nouveau fait part de ces remarques au Commissaire Enquêteur Monsieur DUC lors de notre seconde visite en mairie le 7 septembre 2019 et nous demandons à nouveau une évaluation environnementale plus large reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet et leurs incidences et interactions sur l'environnement et la santé des riverains.

Voici 10 ans que nous souffrons, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que nos demandes soient prises en considération ?

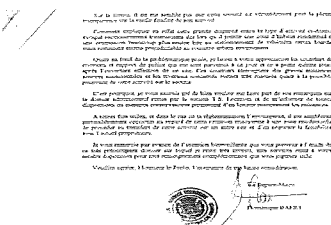
Avec nos salutations distinguées

Le 20 Septembre 2019

Anne Marie et Bernard POUBLON CATRY
313 rue de la Martinoire
59150 WATTRELOS
06 22 13 09 62
06 15 06 60 24



ts location courrier mairie 010809 page1.jpg
1 Mo



ts location courrier mairie 010909 page 2.jpg
806 ko

VILLE DE WATTRELOS
ARRONDISSEMENT DE LILLE
BOITE POSTALE 30109
59393 WATTRELOS CEDEX



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'URBANISME
ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

E-mail : services-techniques@ville-wattrelos.fr

Ref

FI/MCB
D.A.U.R.U.
Urbanisme
Affaire suivie par Monsieur LOISEL
Tél 03 20.81.65.91
frederic.loisel@ville-wattrelos.fr

Le

1 AOUT 2009

Monsieur le Préfet de la Région
Nord/Pas-de-Calais
Préfecture du Nord
Direction de l'Administration
Générale – Bureau de
l'environnement
D.A.G.E./3
12/14 rue Jean Sans Peur

59039 LILLE CEDEX

Objet : activités de la Société T.S. Location sise rue Jacquard à Wattrelos parcelle AN 480

Monsieur le Préfet,

Fin 2008, Monsieur TALEB a fait l'acquisition de la parcelle reprise en objet située dans la zone industrielle de la Martinoire et reprise au Plan Local d'Urbanisme en zone IZU (zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités).

En date du 12 juin 2009, nous avons reçu un courrier recommandé sollicitant l'avis de la ville au titre du Code de l'Environnement sur les prescriptions à émettre lors de l'arrêt de l'entreprise T.S. Location nouvellement implantée sur la Zone Industrielle de la Martinoire.

Ce courrier sous-entendait donc que l'activité relevait de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. De l'attache prise par mes services auprès de votre administration, il est apparu qu'aucun dossier spécifique n'avait été déposé à cette date par l'entreprise susvisée.

Nous avons alors sollicité le service de l'Action Economique de Lille Métropole Communauté Urbaine, compétent dans la mise en œuvre de transactions foncières en matière d'implantation industrielle et il nous a été confirmé que le projet retenu à l'époque consistait en la création d'une aire de stationnement pour des engins de travaux publics.

Le Cabinet KALIES, missionné par Monsieur Samy TALEB, nouveau propriétaire, vous a pour sa part fait parvenir un « dossier de porter à connaissance des installations » finalisé le 24/6/09 à Lezennes et décrivant les activités futures programmées sur le site.

Il s'agit en réalité d'un centre de transit de déchets du BTP provenant de particuliers et industriels non soumis semble-t-il à autorisation ni déclaration au titre des installations classées.

Mes services en ont, pour leur part, été informés le 7 juillet dernier à l'occasion d'une réunion organisée à leur initiative et sur sollicitations de riverains mécontents s'interrogeant sur les tenants-aboutissants de cette toute nouvelle implantation.

Pour ma part, je reste très perplexe et interrogatif sur les modes de faire de cette entreprise.

Sur la forme, il ne me semble pas que cette société ait véritablement joué la pleine transparence sur la réelle finalité de son activité.

Comment expliquer en effet cette grande disparité entre le type d'activité ci-dessus évoqué nécessairement traumatisant dès lors qu'il jouxte une zone d'habitat résidentiel et une orientation beaucoup plus neutre liée au stationnement de véhicules certes lourds, mais nettement moins préjudiciable au contexte urbain environnant.

Quant au fond de la problématique posée, je laisse à votre appréciation les courriers de riverains et rapport de police qui me sont parvenus à ce jour et ce à peine quinze jours après l'ouverture effective de ce site. Ces courriers témoignent des graves nuisances sonores occasionnées et les riverains concernés restent très mesurés quant à la possible poursuite de cette activité sur le secteur ...

C'est pourquoi, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de vos remarques sur le dossier administratif remis par la société T.S. Location et de m'informer de toutes dispositions ou mesures conservatoires permettant d'en limiter notablement les nuisances.

A toutes fins utiles, et dans le cas où la réglementation l'envisagerait, il me semblerait particulièrement opportun au regard de cette situation mitoyenne à une zone résidentielle de procéder au transfert de cette activité sur un autre site et d'en négocier la faisabilité avec l'actuel propriétaire.

Je vous remercie par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à l'étude de ce très préoccupant dossier sur lequel je reste très investi, mes services étant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Député-Maire



Dominique BAERT

ENQUETE PUBLIQUE SIG WATTRELOS

vendredi 20 septembre, 11:51

De : michelle.mojesok@sfr.fr

A : Pref-installations-classees

Cci : d.baert ; catherine.osson ; POUBLON Anne Marie

2 pièces jointes



Chargement des pièces jointes ...

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

Dossier SIG WATTRELOS

Madame Monsieur

Lors de la 1ère enquête publique, nous nous sommes rendus en Mairie de Wattrelos le 6 novembre 2018 pour prendre connaissance du projet de la **SARL SIG** d'exploiter un entrepôt de grande surface, **rue de la Martinoire WATTRELOS**.

Nous avons relevé dans l'étude sur l'évaluation environnementale, que le cabinet Kalies citait dans l'environnement du site (page 50) 6 entreprises ICPE et (page 51) d'autres entreprises non classées ICPE dont TS LOCATION se situant dans un rayon de 500m autour du site en projet.

Nous avons été surpris de ces affirmations du cabinet Kalies qui connaît très bien l'entreprise TS Location pour avoir été missionné par son propriétaire en 2009 et avoir eu connaissance des activités futures programmées sur le site (en PJ pour rappel courrier du 01 08 2009 que Monsieur le Maire de Wattrelos vous a fait parvenir)

Selon les courriers reçus du bureau des ICPE de la Préfecture, l'entreprise **TS LOCATION** est classée ICPE, et elle se situe bien dans l'environnement immédiat du site puisqu'en partie implantée **à côté des habitations rue de la Martinoire WATTRELOS**

Nous vous avons donc adressé un courriel le 9 novembre 2018 qui expliquait :

" en ce qui nous concerne, et plus particulièrement aux incidences notables directes et indirectes du

*projet sur notre santé, nous regrettons infiniment que les études d'impact n'ont pas repris l'ensemble des entreprises de proximité susceptibles d'entrer en interactions avec le site de la SIG WATTRELOS, et occasionner des **EFFETS CUMULES** dans le domaine **AIR TRAFIC DECHETS BRUIT SANTE**.*

Nous sollicitons donc une évaluation environnementale plus large, reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet, et leurs incidences et interactions sur l'environnement.

Nous souffrons déjà énormément des nuisances occasionnées par l'entreprise (ICPE) TS location de bennes lourdes de transports, située rue Jacquard et à l'angle de la rue Jacquard et de la rue de la Martinoire à WATTRELOS (pollution de l'air, bruit infernal dû à la manipulation des bennes, trafic, etc) sans qu'aucune autorité ne vienne y mettre un terme,

Devant ce constat et dans notre situation actuelle, nous vous faisons part de notre appréhension, de nos craintes, quant à la réalisation et aux répercussions environnementales de ce nouveau projet ainsi qu'au respect du cahier des charges.

Interpellée par notre demande, et en réponse aux remarques de l'enquête publique, la société SIG a précisé que :

" l'enquête environnementale qui figure dans le dossier d'enquête a été jugée suffisante par les autorités habilitées et propose, si nécessaire une rencontre avec ces personnes"

Selon le commissaire enquêteur Monsieur SUAREZ, cette rencontre n'apparaissait pas nécessaire.....

Nous l'aurions pourtant appréciée....

Quant au cabinet Kalies, il a fait suite aux remarques de l'enquête publique en confirmant :

" La société TS LOCATION n'est pas dans le périmètre de SIG WATTRELOS et est une société indépendante.

En cas de problème avec TS LOCATION, merci de vous rapprocher d'elle. En cas d'infraction sur le code de la route, il faut informer les forces de l'ordre"

Cette réponse ne nous satisfait pas du tout, et nous ajoutons que TS location ne répond jamais à nos demandes, la mairie et la police non plus d'ailleurs !!

Pour cette seconde enquête publique, nous avons donc à *nouveau* fait part de ces remarques au commissaire enquêteur Monsieur DUC lors de notre seconde visite en mairie le 7 septembre 2019 et nous demandons à *nouveau* **une évaluation environnementale plus large** reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet et leurs incidences et interactions sur l'environnement et la santé des riverains.

Voici 10 ans que nous souffrons, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que nos demandes soient prises en considération

Avec nos salutations distinguées

Le 20 Septembre 2019

Michelle et Jean François MOJESCIK
321 rue de la Martinoire
59150 WATTRELOS